



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Objet : PAT : convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Somme et constitution d'un comité de Direction

L'an deux mille vingt-trois, le 3 juillet à 16 heures, le comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni dans l'espace de conférence Max Lejeune de l'immeuble Garopôle sous la présidence de Patricia POUPART.

Etaient présents : Alexandre Isabelle, Boudinelle Jean-Pierre, Butel Yves, Caux Yannick, Delahaye Emmanuel, Delannoy Dominique, Delaporte Philippe, Durot Denis, Evrard Philippe, Farcy Joël, Gouesbier Francis, Hertault Claude, Holleville-Milhat Sabrina, Jacob Claude, Lecomte Jean-Paul, Lefebvre Pascal, Lesenne Christian, Marque José, Martin Jocelyne, Mouton Eric, Petit Arnaud, Poupard Patricia, Pruvot Laurent, Ruellet Thierry, Thueux Jacky, Tschanz Catherine, Vanhée Christine.

Etaient excusés ayant donné pouvoir : Leleu Jean-Jacques, Billet Nathalie, Martel Jean-Charles, Duquesne Bernard, Henocque Dominique, Fongueuse France, Maquet Emmanuel.

Madame la Présidente ouvre la séance et propose de désigner Monsieur Francis Gouesbier en qualité de secrétaire de séance conformément au texte en vigueur.

Délibération n°VP.CS23.34

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) s'appuient sur un diagnostic partagé de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel aux actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

Le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées a mis en place un PAT reconnu de niveau 1 depuis Août 2021.

Les 3 grandes orientations de ce PAT sont :

- Une agriculture à la hauteur des enjeux du territoire du PNR Baie de Somme Picardie maritime (pratiques agricoles responsables, veille foncière, services environnementaux sur zones à enjeux),
- Créer de la valeur ajoutée et mettre en réseau les acteurs (alimentation locale et de qualité, savoir-faire et produits locaux, filières locales et lieux de vente collectifs)
- le PCAET au service de l'éducation au territoire (sensibilisation à l'alimentation locale et de qualité, lutte contre le gaspillage alimentaire, approvisionnement local dans les cantines).

Le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées souhaite, au travers d'une convention de partenariat, être accompagné par la Chambre d'Agriculture de la Somme sur :

- la co-animation de son PAT ,
- l'expertise et la veille technique sur les sujets de l'alimentation et sur la mise en œuvre des actions du PAT ,
- l'accompagnement de la gouvernance vers une labellisation de son PAT vers la reconnaissance de niveau 2.

Le pilotage de la convention sera organisé sous la forme d'un comité de Direction rassemblant les président.e.s et directeur.ice.s des trois EPCI du territoire, de la Chambre d'agriculture de la Somme et de BS3V.

Les dépenses liées aux moyens humains mis à disposition par la Chambre d'Agriculture de la Somme (32j/H en 2023 et 13 jours/H en 2024) seront prises en charge à 1/3 par la Chambre d'agriculture et aux 2/3 pour le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées. Ainsi, pour 2023 et 2024, le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées sera redevable de respectivement 10 667 € et de 4 333 €, soit un montant total de 15 000€.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir débattu, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Somme,
- d'organiser la nouvelle gouvernance du PAT avec la constitution d'un Comité de Direction.

Pour Extrait conforme,

La Présidente,
Patricia POUPART

